



FESTIVAL D'AILLEURS

FESTIVAL DE SCIENCE-FICTION

Association des Amis de la Maison d'Ailleurs

- Concours de courts métrages -

Le concours du court métrage de Science-Fiction du Festival d'Ailleurs est une compétition romande organisée par des membres du Comité de l'**AMDA (Les Amis de la Maison d'Ailleurs - www.ailleurs.ch - Amis du Musée)** en partenariat avec le portail interactif moncinema.ch

Le concours se tiendra lors du Festival d'Ailleurs en octobre 2010.

Le but de cette compétition est d'encourager des réalisateurs romands et de promouvoir leur créativité, leur passion et leur engagement. Les sujets des courts métrages se réfèrent aux thèmes de la Science-Fiction.

Un maximum de 3 prix sera décerné, les votes sont soumis au public:

1er prix (écoles), 2ème prix (hors écoles), Prix spécial du public – coup de cœur du public (écoles et hors écoles).

Toute personne intéressée au concours est priée de lire attentivement le règlement avant de soumettre son inscription et le court métrage.

REGLEMENT

- 1) Une seule réalisation par concurrent sera prise en compte (le 1er film posté).
- 2) Réaliser (ou avoir réalisé) un court métrage de Science-Fiction (tous thèmes confondus) de 6 minutes maximum (générique et crédits compris). Le film peut être réalisé en 35 mm ou vidéo, ou en animation (2D et/ou 3D ou stop motion), ou autre média, pour cinéma, internet et/ou téléphonie mobile.
- 3) Poster son film sur le portail de www.moncinema.ch **avant le 31 août 2010 à minuit**, en indiquant dans le champ « description » :
 - a. le nom du réalisateur,
 - b. les aides à la réalisation et techniciens,
 - c. l'année de réalisation,
 - d. le titre des fonds musicaux, avec l'année et le nom de l'auteur de ces fonds musicaux, leur distributeur et producteur (voir : Fonds musicaux *),
 - e. le pitch du film (bref résumé de l'histoire).
- Il va de soi que tout film posté sur le site ci-dessus participe au concours permanent de moncinema.ch
- 4) Seuls les auteurs des films sélectionnés pour le Festival d'Ailleurs seront contactés en **septembre 2010** ; ils devront fournir aux organisateurs du concours leur film sur support DVD (merci de nous retourner le document signé avec le DVD).
- 5) Fonds musicaux (*)**: dans le cas de musiques ou fonds musicaux d'auteur, ceux-ci doivent être soumis à la **SUISA** et les droits d'auteur payés à celle-ci (pour information : Creative Commons dispose de musiques libres de droits moyennant la mention de l'auteur et la date de réalisation ; se référer au site : www.creativecommons.com). Tout réalisateur doit prouver (par la copie d'un document annexé) que les droits des fonds musicaux ont été réglés avec la SUISA : le film qui n'a pas réglé les droits d'auteur musicaux ne sera pas diffusé.
- 6) Le concours est ouvert à toute école de la Suisse Romande et à toute personne ou société résidant en Suisse Romande.
- 7) En août 2010, les membres de l'**AMDA** présélectionnent les réalisations qui sont présentées au public lors du Festival d'Ailleurs.
- 8) Le vote est proposé au public du Festival d'Ailleurs, durant le festival en octobre 2010.
- 9) Les gagnants sont annoncés et les prix remis lors de la cérémonie de clôture du Festival d'Ailleurs le dimanche 17 octobre 2010. Les gagnants seront aussi annoncés sur le site : www.moncinema.ch et sur le site: www.ailleurs.ch - **Amis du Musée**.
- 10) Les décisions de présélection et de vote du public sont irrévocables et ne donnent lieu à aucune correspondance.
- 11) L'**AMDA** se réserve le droit de présenter sur support DVD ou sur son site internet les réalisations primées, pour autant que la question des droits soit réglée (SSA et SUISA) ; aussi, la liste des gagnants pourra être notifiée sur le site de l'**AMDA**.
- 12) Les réalisateurs et aides à la réalisation des courts métrages présentés ne demandent ni n'exigent aucune rémunération à l'**AMDA** et à ses organisateurs et aux sociétés associées au Festival d'Ailleurs sous aucune circonstance.
- 13) L'**AMDA** n'est pas tenue pour responsable en cas d'indications erronées de la part des souscrivants.